



B.I.L

SAPHIR

GAMME GEMMES

NATURE DES PRESTATIONS

Limité à 300.000 Euros par année/adhérent

HOSPITALISATION

HOSPITALISATION hors maternité (acceptation préalable)

- MEDICALE - CHIRURGICALE

- PSYCHIATRIE : dans la limite de 1 500 Eur/an

100 % DES FRAIS REELS dans la limite des tarifs habituels et raisonnables du pays de soins par jour

CHAMBRE PARTICULIERE

100 % DES FRAIS REELS (limités à 50 Eur/jour)

LIT DE L'ACCOMPAGNANT D'UN ENFANT DE -12 ans

100 % DES FRAIS REELS
(limités à 30 Eur/jour maxi 30 jours)

FRAIS MEDICAUX COURANTS

Honoraires Généralistes

100 % DES FRAIS REELS (limité à 40 Eur/visite)

Honoraires Spécialistes

100 % DES FRAIS REELS (limité à 60 Eur/visite)

Analyses, radiologie, scanners

IRM (acceptation préalable)

Auxiliaire Médicaux prescrits (2)

Médicaments prescrits (1)

100 % DES FRAIS REELS

Forfait Pharmacie Non Remboursable, prescrite par un médecin (1)

100 Euros

Kinésithérapie, orthophonie et orthoptie (acceptation préalable)

100 % DES FRAIS REELS
(limités à 2 000 Eur/an/pers)

Médecines douces (chiropracteur, ostéopathe, homéopathe et acupuncteur (acceptation préalable)

100 % DES FRAIS REELS
(limités à 30 Eur/visite, maxi 10 visites/an/pers)

Prothèses médicales (acceptation préalable)

100 % DES FRAIS REELS
(limités à 750 Eur/an/pers)

DENTAIRE

Soins dentaires

Prothèses dentaires, y compris inlays, onlays (acceptation préalable)

Orthodontie : enfant de moins de 16 ans (acceptation préalable)
dans la limite de 6 semestres

OPTIQUE

Verres et monture

Lentilles prescrites

Forfait opération de la myopie

MATERNITE

Frais d'accouchement y compris Césarienne

Frais liés au Traitement de la Stérilité - Fécondation in vitro dans la limite de 3 tentatives par adhésion

(1) Fournitures pharmaceutiques prescrites par un médecin à l'exception des produits diététiques, hygiéniques, cosmétologiques et dermatologiques. (2) Infirmiers, sages femmes.

* La liste des Etablissements non conventionnés peut être adressée à l'adhérent sur demande.

EN OPTION :

Rapatriement, ou Transport sanitaire dans le pays d'origine du bénéficiaire, ou selon la gravité du cas, vers le Centre Médical le plus proche. Présence auprès du bénéficiaire, prise en charge des frais retour, prise en charge des frais de voyage en cas de décès d'un proche parent, rapatriement du corps en cas de décès.